

---

## Publication sur la page de l'opposition du site de la commune

1 message

---

Patrick MARKARIAN < saint.marc.autrement@gmail.com >

11 août 2025 à 18:38

À : MAIRIE < mairie@saint-marc-jaumegarde.fr >, Agnes PEYRONNET < a.peyronnet@saint-marc-jaumegarde.fr >

Cc : Michel ROQUETA < loucantounet@hotmail.fr >

Madame la maire,

Je vous demande de bien vouloir publier sur la page de l'opposition du site de la commune le texte suivant :

---

### ***"Demande de consultation de factures d'avocat - protection fonctionnelle de M. MARTIN***

Madame la maire,

*Lors du conseil municipal du 18 septembre 2024, vous avez défendu et voté comme la majorité municipale; malgré notre opposition, le bénéfice de la protection fonctionnelle à M. Martin afin de mettre à la charge de la commune les frais de justice, d'avocat et autres débours alors qu'il faisait l'objet de poursuites pénales devant le Tribunal judiciaire d'Aix.*

*La condamnation de M. Martin pour prise illégale d'intérêt sanctionne un comportement incompatible avec ses obligations et constitue une faute détachable des fonctions de maire qui justifie l'exclusion du droit à la protection fonctionnelle.*

*En conséquence, je vous prie de bien vouloir **me confirmer qu'aucune facture d'avocat, aucune provision ni en 1ère instance ni en appel, aucun débours** lié à l'affaire correctionnelle jugée le 22 avril 2025 et conclue par le délibéré du 27 juin 2025, n'a été payée sur le budget communal.*

*Dans le cas contraire, je vous demande de **mettre à ma disposition dans les meilleurs délais, et pas dans 6 mois** comme votre prédécesseur, différant sous des prétextes fallacieux le droit à l'information des conseillers municipaux repris à l'article L2121-13 du CGCT, **toutes les factures prises en charge en application de la délibération n°2024-071-DELIB-5-6 du 18/09/2024.***

Patrick Markarian  
Conseiller municipal

---

Votre prédécesseur a toujours refusé toute publication de l'opposition, pour des motifs insincères et en contravention à l'article L2121-27-1 du CGCT.

Enfin, je vous serais obligé de m'informer à l'avance de la parution des Newsletters afin d'y insérer mes publications comme le prévoit la loi.

Bien cordialement,

Patrick Markarian  
Conseiller municipal

Tél : 06-67-17-61-67

Mail : [saint.marc.autrement@gmail.com](mailto:saint.marc.autrement@gmail.com)

Site internet : <https://www.saint-marc-autrement.org/>

Page Facebook : [www.facebook.com/saint.marc.autrement](https://www.facebook.com/saint.marc.autrement)